



## Les attestations de formation émises par MultiPrévention sont désormais accessibles en ligne!

### **Employeurs**

À compter du mois de janvier 2020, MultiPrévention n'enverra plus les attestations de formation en format papier.

En plus d'être écologique, le passage au numérique facilitera la gestion et la compilation des attestations de formation obtenues par vos travailleurs. De plus, ces informations vous seront accessibles rapidement et en tout temps !

### **Travailleurs**

Si vous le désirez, vous pourrez vous aussi obtenir votre attestation de formation en ligne. Pour y avoir accès, vous devrez indiquer votre adresse courriel sur le registre de présence qu'on vous demandera de signer à la suite d'une formation. Vous ne souhaitez pas vous prévaloir de ce service ? Demandez à votre employeur de vous transmettre votre attestation de formation.

---

Pour avoir accès aux attestations de formation en ligne, vous devrez créer votre compte dans le portail de MultiPrévention à l'aide des codes d'accès qui vous seront transmis par courriel.

Une fois votre compte créé, vous pourrez aisément et en tout temps consulter, télécharger, imprimer et envoyer vos attestations de formation.

Le monde évolue, MultiPrévention aussi !

Vous avez des questions ? Appelez-nous 450 442-7763